



RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rennes, le mardi 16 juin 2020

Le Recteur

à l'attention des personnels enseignants du second degré,  
d'éducation et Psyen nouvellement affectés dans  
l'académie de Rennes à la rentrée 2020

Rectorat

DPE

Objet : Affectation dans l'académie de Rennes – Prise en charge de votre traitement

Vous venez d'être nommé(e) dans l'académie de Rennes. Comme suite aux opérations de mouvement intra académique, vous trouverez ci-joint votre arrêté d'affectation.

Pour me permettre de prendre en charge votre traitement dans les meilleurs délais, je vous prie de bien vouloir remplir la notice de renseignements et éventuellement le dossier de SFT si vous êtes concerné(e) et retourner ces documents dûment complétés **pour le 10 juillet 2020 avec les pièces complémentaires indiquées** à votre gestionnaire DPE (organigramme en ligne). Je vous remercie de bien vouloir veiller à la bonne lisibilité des informations sur les documents photocopiés (carte vitale, carte d'identité...) afin d'éviter toute erreur ou retard qui pourrait compromettre la continuité de votre traitement.

Vous voudrez bien vous rendre sur le site internet de l'académie afin de télécharger ces documents. [www-ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr) rubrique « Personnels » page « carrière des personnels » « mobilité des enseignants, CPE du snd degré et PsyEn ».

<http://www.ac-rennes.fr/pid39463/mobilites-des-personnels.html>

Par ailleurs, vous voudrez bien communiquer votre nouvelle adresse à votre établissement d'affectation ou de rattachement.

Je vous souhaite une bonne rentrée.

Pr le Recteur et par délégation,  
La Chef de la DPE,

Signé

Morgane CHARREL-MARTIN

Dossier suivi par  
Bureaux de gestion de la DPE  
Ce.dpe@ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain  
CS 10503  
35705 Rennes  
cedex 7

Site internet  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)